

**Arrêt de la Cour (grande chambre) du 20 février 2018 — Royaume de Belgique / Commission européenne**

(Affaire C-16/16 P) <sup>(1)</sup>

*(Pourvoi — Protection des consommateurs — Services de jeux d'argent et de hasard en ligne — Protection des consommateurs et des joueurs et prévention de ces jeux chez les mineurs — Recommandation 2014/478/UE de la Commission — Acte de l'Union juridiquement non contraignant — Article 263 TFUE)*

(2018/C 134/03)

Langue de procédure: le néerlandais

**Parties**

Partie requérante: Royaume de Belgique (représentants: L. Van den Broeck, M. Jacobs et J. Van Holm, agents, assistées de P. Vlaemminck, B. Van Vooren, R. Verbeke et J. Auwerx, advocaten)

Autre partie à la procédure: Commission européenne (représentants: F. Wilman et H. Tserepa-Lacombe, agents)

**Dispositif**

1) Le pourvoi est rejeté.

2) Le Royaume de Belgique est condamné aux dépens.

---

<sup>(1)</sup> JO C 145 du 25.04.2016

---

**Arrêt de la Cour (troisième chambre) du 22 février 2018 (demande de décision préjudicielle du Tribunal Superior de Justicia de Cataluña — Espagne) — Jessica Porrás Guisado / Bankia SA e.a.**

(Affaire C-103/16) <sup>(1)</sup>

*(Renvoi préjudiciel — Politique sociale — Directive 92/85/CEE — Mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail — Article 2, sous a) — Article 10, points 1 à 3 — Interdiction de licenciement d'une travailleuse pendant la période allant du début de sa grossesse jusqu'au terme de son congé de maternité — Champ d'application — Cas d'exception non liés à l'état de la travailleuse concernée — Directive 98/59/CE — Licenciements collectifs — Article 1er, paragraphe 1, sous a) — Motifs non inhérents à la personne des travailleurs — Travailleuse enceinte licenciée dans le cadre d'un licenciement collectif — Motivation du licenciement — Priorité de maintien du poste de la travailleuse — Priorité de reclassement)*

(2018/C 134/04)

Langue de procédure: l'espagnol

**Jurisdiction de renvoi**

Tribunal Superior de Justicia de Cataluña